

Le manifeste¹

Article 1. Définition

1.a. EMAN est une plateforme collaborative de projets numériques d'édition et d'exploration de corpus de tous types, qui favorise la bibliodiversité.

1.b. EMAN est un collectif fondé sur la mise en commun de pratiques, d'expériences et de ressources autour des documents numériques.

1.c. Par la mise en partage d'un modèle commun de structuration des données, EMAN permet le développement de sites indépendants caractérisés par un projet scientifique singulier.

1.d. EMAN s'appuie sur une méthodologie de gestion de projets qui favorise à la fois l'autonomie et la coopération des acteur·rices sur la plateforme.

Article 2. Démarche éthique

2.a. EMAN emprunte au modèle de la bibliothèque ses missions patrimoniales auprès de l'ensemble des publics : conserver, diffuser et valoriser les documents qui lui sont confiés, dans une démarche humaniste participative qui considère ces documents comme un bien commun.

2.b. EMAN respecte les quatre principes FAIR dans sa gestion des données pour les rendre autant que possible « Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables ».

2.c. EMAN poursuit des objectifs écosophiques² qui contribuent à la définir et orientent l'ensemble de ses pratiques.

Article 3. Objet

3.a. Au cœur de cette bibliothèque numérique, sont réunis des documents, sous forme de texte, d'image, de son ou de vidéo.

3.b. Le format numérique du document constitue le point de départ d'un travail ordonné de description, d'enrichissement, d'édition, d'exploitation ; différents traitements peuvent être appliqués au document selon les besoins. Ces traitements génèrent des métadonnées, produisent de nouveaux objets et intègrent le document dans le cycle de vie des données.

3.c. Un projet peut être rendu public à toutes les étapes de son développement dès lors qu'il définit un projet d'éditorialisation et qu'il respecte les préconisations techniques éditoriales et juridiques décrites dans les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

¹ Dans ce manifeste, nous utilisons librement diverses formes d'écriture inclusive. Le sigle EMAN est employé au féminin pour désigner la plateforme.

² Selon Félix Guattari, l'« écosophie » désigne « l'articulation éthico-politique entre les trois registres écologiques, celui de l'environnement, celui des rapports sociaux et celui de la subjectivité humaine » (Guattari, *Les Trois écologies*, Galilée, 1989, p. 12-13).

Article 4. Objectifs

4.a. EMAN met à disposition de ses acteur·rices un espace numérique ouvert et décloisonné dont la plasticité³ assure rigueur et créativité.

4.b. Les membres de la communauté EMAN bénéficient de ressources partagées, dans le respect des normes de qualité et des standards internationaux pour les métadonnées, les formats et la qualité des documents.

4.c. Le caractère évolutif d'EMAN se prête à l'édition et à l'exploitation de corpus, selon des principes d'accessibilité, d'utilité, de cohérence et de simplicité.

Article 5. Méthodes

5.a. EMAN ne fonctionne pas comme prestataire de service. La communauté EMAN privilégie une approche technico-scientifique globale de ses objets, qui suppose de traiter conjointement le versant technique et le versant scientifique des projets numériques.

5.b. Pour cela, chaque acteur·rice s'engage à s'investir pleinement dans les actions collectives de la communauté, aussi bien sur le plan de la formation aux outils que du travail méthodologique ou des réflexions théoriques.

5.c. La communauté EMAN applique les principes de la recherche-expérimentation⁴; la construction des objets éditoriaux publiés sur la plateforme va de pair avec une démarche épistémologique en favorisant un développement itératif permanent.

5.d. EMAN défend une méthodologie par la « preuve de concept »⁵ fondée sur des critères de rigueur et d'exigence, sans toutefois être une instance d'évaluation scientifique.

Article 6. Acteur·rice·s

6.a. Toute personne (chercheur·se, enseignant·e, ingénieur·e, bibliothécaire, archiviste, étudiant·e, etc.), quelles que soient sa discipline et son expérience en humanités numériques, peut proposer un *projet de corpus* numérique au collectif EMAN. Le/les porteur·se·s de projet sont des acteur·rices et non de simples utilisateur·rices d'un service.

6.b. Chacun·e s'engage selon ses compétences à s'investir autant que possible dans une démarche collaborative simultanément au développement de son propre projet. EMAN s'inspire du modèle du *Fab lab*⁶.

3 Voir Céline Bohnert, Charlotte Dessaint, Marie Dupont, Jean-Sébastien Macke, Anne Réach-Ngô et Richard Walter, « La plateforme collaborative EMAN, un Fab Lab pour les Humanités ? », in *LE VERGER - Bouquet XXIII : Circulation des écrits & Humanités numériques* [En ligne], mai 2022, mis en ligne en mai 2022, consulté le 19 octobre 2022, paragraphe 35. URL : <http://cornucopia16.com/blog/series/le-verger-bouquet-xxiii-humanites-numeriques>.

4 Voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/Recherche-action>.

5 Par « preuve de concept » nous entendons une démarche de création et d'ouverture progressive de sites permettant au porteur, mis en responsabilité, de développer un prototype démontrant la faisabilité et la viabilité de son projet. « proof of concept research is research that is framed in terms of a particular kind of research that provides justification in practice of the potential transportability of knowledge acquired through the experimental test case. » (Kendig, C.E. « What is *Proof of Concept* Research and how does it Generate Epistemic and Ethical Categories for Future Scientific Practice? », *Science and Engineering Ethics* 22, 735–753 (2016), p. 750. DOI : <https://doi.org/10.1007/s11948-015-9654-0>.

6 « *Fab lab* est la contraction de « fabrication laboratory », ou encore laboratoire de fabrication. Il s'agit d'un lieu destiné à faciliter les rencontres, mais aussi le partage, ainsi que les échanges de savoirs et compétences techniques de ses utilisateurs. » (Arnaud Scaillerez et Diane-Gabrielle Tremblay, « Coworking, fab labs et living labs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 34 | 2017, mis en ligne le 16 juin 2017, consulté le 19 octobre 2022, paragraphe 35. URL : <http://journals.openedition.org/tem/4200> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tem.4200>).

6.c. EMAN est une communauté d'acteur·rices qui propose un modèle collégial de prise de décision, la mutualisation des moyens et l'entraide pour toutes les questions relevant du fonctionnement de l'outil.

Article 7. Fonctionnement

7.a. La plateforme est adossée à un laboratoire⁷ et utilise les ressources de l'IR* Huma-Num.

7.b. Elle est gérée par un collectif interinstitutionnel et interdisciplinaire avec un comité de pilotage, un bureau et des groupes thématiques.

7.c. EMAN propose un modèle de collaboration fondée sur la mutualisation : en travaillant sur son propre projet, chaque participant identifie les problématiques qui relèvent du collectif et les partage pour trouver une solution commune.

7.d. EMAN est une plateforme dont le modèle économique respecte les principes de la science ouverte. Tout·e porteur·se de projet accède librement aux fonctionnalités actuelles de la plateforme et peut participer aux développements de nouvelles fonctionnalités mutualisables grâce à l'apport d'un financement complémentaire.

Article 8. Résultats

8.a. La plateforme EMAN s'appuie sur une technologie fiable et évolutive, qui assure sa robustesse et son adaptabilité aux changements d'environnement informatique.

8.b. Elle met le numérique au service des besoins du collectif.

8.c. L'éthique du partage s'applique au-delà de la communauté EMAN par la mise à disposition des solutions informatiques à d'autres communautés.

8.d. Ses performances aussi bien techniques, scientifiques que pratiques placent EMAN parmi les plateformes de référence en humanités numériques.

Le Comité de Pilotage d'EMAN, octobre 2022

⁷ Depuis 2020, il s'agit de Thalim, UMR7172 - Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, CNRS - École normale supérieure - Université Sorbonne nouvelle.